

avis de concours national d'architecture

N°/DUAC/2026

NIF : 09 90 36 01 90 00 237

Conformément aux articles : N° 36 à 39 de la loi 12/23 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives des marchés public et des délégations de service public et aux articles N° 48 et 47 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementations des marchés public et des délégations de service public et le décret exécutif 16-224 du 22/08/2016 fixant les modalités de rémunération de la maîtrise d'œuvre en bâtiment.

La Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la Wilaya D'EL-TARF,
lance un avis de concours national d'architecture.

**PROJET : Concours National D'architecture Restreint De Maitrise D'œuvre
D'ETUDE POUR REALISATION D'UN SEIGE DE DIRECTION DE L'EMPLOI DE LA WILAYA D'EL TARG
AVEC LOGEMENT DE FONCTION**

Le présent avis de Concours national d'architecture ouvert avec exigence de capacité minimale s'adresse aux :

A. Capacité professionnelle:

- Pour les architectes agréés, justifier :
 - De l'agrément valide le jour d'ouverture .
 - Et d'un protocole d'accord en cas de groupement solidaires ou conjointes.

B. Capacités techniques:

Références professionnelles :

-Avoir assuré la maîtrise d'œuvre d'un projet de catégorie B ou plus .

N.B : Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par Les maîtres d'ouvrage publics et ordonnateur (ne dépasse pas 10 ans) .

Moyens humains:

Disposant d'un minimum de personnel nécessaire pour le bon fonctionnement du bureau soit :

- **Architecte ou ingénieur en G.C chef de projet (avec une expérience minimale de 02 ans et plus).**
- Architecte ou Ingénieur en génie civil (avec une expérience minimale de 02 ans et plus).
- L'architecte agréé ou le mandataire en cas de groupement ne peut pas faire partie de l'équipe permanente, il sera sujet à notation lors de l'évaluation de l'offre technique.

N.B1 : les moyens humains doit être justifié par diplôme+ affiliation CNAS valide le jour d'ouverture des plis.

N.B2 : les moyens humains concernés ne sont pas comptabilisé lors d'évaluation des plis.

N.B3 : L'expérience du cadre se calcule sur la base des affiliations CNAS + fiche carrière.

Moyens matériels:

- Local de bureau : justifier de l'adresse professionnelle du siège du bureau de l'architecte (acte de propriété, contrat de location notarié, valide le jour d'ouverture des plis.

- Véhicule : justifié par les cartes grises avec assurance au nom de BET, où contrat de location notarié

N.B : le bureau d'étude retenue doit être mettre en place un bureau annexe au site à la wilaya durant toute l'opération.

Les candidats intéressés peuvent retirer les cahiers des charges auprès de La Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la Wilaya D'EL-TARF

L'offre de chaque soumissionnaire doit comprendre le dossier de candidature et l'offre technique, prestation et l'offre financière .

Les soumissionnaires devront déposer leurs offres à la DUAC EL-TARF le dernier jour de **08h00 à 12.h00**.

La date d'ouverture des plis des dossiers de candidature le dernier jour de préparation des offres à **13.h00**.

La durée de préparation des offres **dossiers techniques, de prestation et financières** est fixée à **(10)** jours à compter de la première parution de la liste des candidats présélectionnés aux journaux quotidiens après évaluation des dossiers de candidature pour

avis de concours national d'architecture N°/DUAC/2026

pour la remise des dossiers techniques, de prestation et financières.

Les soumissionnaires devront déposer leurs offres à la DUAC EL-TARF le **dernier jour de 08h00 à 12h00**

- La date d'ouverture des **plis dossiers techniques, de prestation et financières** le dernier jour à 13h00.
- Les soumissionnaires peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.
- En application de l'article 76 de la loi 23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.